



Nations Unies

Assemblée générale

AG/10791

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

Soixante-troisième session

60^e séance plénière - matin

ASSEMBLÉE: ISRAËL ET AUTORITÉ PALESTINIENNE APPELÉS À ADOPTER DES MESURES PARALLÈLES ET RÉCIPROQUES POUR APPLIQUER LA FEUILLE DE ROUTE

L'Assemblée générale a adopté, ce matin, une dizaine de résolutions couvrant un large éventail de domaines, allant de la question de Palestine et de la situation au Moyen-Orient, à la santé mondiale, la sauvegarde du climat mondial ou encore, la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales.

L'Assemblée générale a notamment lancé un appui retentissant à deux résolutions qui demandent aux deux parties au conflit israélo-palestinien, de s'acquitter de leurs obligations en ce qui concerne l'application de la Feuille de route, en adoptant « sans tarder » des mesures « parallèles et réciproques ». La résolution souligne qu'il faut que cessent, immédiatement et entièrement, tous les actes de violence, « y compris les attaques militaires, les destructions et les actes de terrorisme ».

Cent soixante-quatre États Membres se sont, en effet, prononcés en faveur de la résolution intitulée « Règlement pacifique de la question de Palestine¹ », qui exige qu'Israël cesse immédiatement de construire le mur dans le Territoire palestinien occupé et arrête toutes ses activités d'implantation dans ce même Territoire. Alors que le Cameroun, le Canada et Tonga se sont abstenus, l'Australie, Israël, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos et les États-Unis ont voté contre ce dispositif qui demande également aux deux parties de mettre un terme à la détérioration de la situation sur le terrain.

Les deux parties sont appelées à accélérer les négociations de paix directes sur la base des résolutions du Conseil de sécurité ainsi que du mandat de la Conférence de Madrid, de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe.

La résolution intitulée « Le Golan syrien² » a également bénéficié d'un large appui de la part de l'Assemblée générale, 116 de ses membres ayant voté en faveur d'un texte qui estime que le maintien de l'occupation israélienne du Golan syrien et son annexion *de facto* font obstacle à l'instauration de la paix dans la région.

Son dispositif demande également à Israël, outre de se retirer, de reprendre les pourparlers avec la République arabe syrienne et le Liban. Cinquante-deux États se sont abstenus tandis que le Canada, Israël, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Palaos et les États-Unis ont voté contre.

L'Assemblée générale a également adopté, avec 163 voix, la résolution intitulée « Jérusalem³ », dans laquelle, elle souligne qu'un règlement global, juste et durable de la question de la ville de Jérusalem doit tenir compte des préoccupations légitimes des parties palestinienne et israélienne, assurer la liberté de culte et de conscience de ses habitants et permettre l'accès permanent et libre aux Lieux saints des personnes de toutes les religions et nationalités.

Israël, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos et les États-Unis se sont opposés à cette résolution, tandis que l'Australie, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Fidji, Haïti et Tonga se sont abstenus.

Trois autres résolutions, ayant également trait à la question de Palestine, ont été adoptées aujourd'hui. La résolution intitulée « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien⁴ » a été adoptée avec 107 voix. Cinquante sept États Membres se sont abstenus tandis que l'Australie, le Canada, Israël, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos et les États-Unis ont voté contre.

Ces derniers se sont également opposés au projet de résolution sur la « Division des droits des Palestiniens du Secrétariat⁵ », qui a pu être adopté grâce au vote positif de 106 États Membres et les abstentions de 57 autres États.

Le dispositif de cette résolution prie le Secrétaire général de continuer à fournir à la Division pour organiser, entre autres, une manifestation culturelle annuelle à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre de chaque année.

La résolution « Programme d'information spécial du Département de l'information du Secrétariat sur la question de Palestine⁶ » a, quant à elle, été adoptée grâce à 162 voix. Le Cameroun, Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Tonga se sont abstenus, tandis que l'Australie, le Canada, Israël, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos et les États-Unis se sont opposés au dispositif de cette résolution.

Les représentants des États-Unis, de la République islamique d'Iran, de la France, du Brésil, de la République arabe syrienne, de la Palestine et du Belize ont expliqué leur vote sur l'une ou l'autre de ces résolutions.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a adopté, par acclamation, une résolution intitulée « Santé mondiale et politique étrangère⁷ », par l'intermédiaire de laquelle, elle engage les États Membres à tenir compte des questions de santé dans la formulation de leur politique étrangère.

Sur recommandation de la Commission économique et financière (Deuxième Commission), l'Assemblée a également adopté, par consensus, une résolution relative à la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures⁸, aux termes de laquelle, elle souligne la gravité du phénomène des changements climatiques et invite les États à coopérer à la réalisation de l'objectif ultime de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Deux autres résolutions qui portaient, quant à elles, sur la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales ont également été adoptées sans mise aux voix. La résolution « Coopération entre l'ONU et la Communauté des Caraïbes⁹ » demande ainsi, aux institutions spécialisées des Nations Unies, d'intensifier leurs consultations et programmes de coopération avec la CARICOM et d'accroître leur assistance financière afin d'aider à mettre en œuvre les priorités du Cadre stratégique régional des Caraïbes sur le VIH/sida.

Le dispositif de cette résolution souligne également qu'il est urgent de rouvrir le Bureau régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les représentants du Venezuela et des États-Unis ont expliqué leur position.

Aux termes de la résolution intitulée « Coopération entre l'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est¹⁰ », l'Assemblée encourage également, les Nations Unies et l'ANASE, à continuer d'organiser régulièrement leurs sommets et à coopérer efficacement à l'exécution des activités opérationnelles de développement au niveau des pays.

En revanche, l'Assemblée a reporté sa décision sur la résolution intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique¹¹ » qui a été présentée par l'Afghanistan.

L'Assemblée générale poursuivra ses travaux mardi 2 décembre, à 10 heures, avec l'examen des rapports de sa Commission des questions de désarmement et de sécurité internationale (Première Commission).

- 1 [A/63/L.35](#)
- 2 [A/63/L.37](#)
- 3 [A/63/L.36](#)
- 4 [A/63/L.32](#)
- 5 [A/63/L.33](#)
- 6 [A/63/L.34](#)
- 7 [A/63/L.28](#)
- 8 [A/63/414/Add.4](#)
- 9 [A/63/L.38](#)
- 10 [A/63/L.40](#)
- 11 [A/63/L.39](#)

QUESTION DE PALESTINE: Projets de résolution (A/63/L.32, A/63/L.33, A/63/L.34 et A/63/L.35)

Explications de vote

Le représentant des États-Unis a regretté que les quatre résolutions mises aux voix aujourd'hui, et les autres qui vont être présentées pendant cette session, reflètent, de nouveau, un parti pris contre un État Membre. Il a rappelé que son pays soutenait le principe de deux États démocratiques vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il a aussi souligné que les États-Unis sont le plus grand donateur pour les Palestiniens. Nous ne voyons pas de contradiction entre le soutien au peuple palestinien et l'appui à Israël, a-t-il dit, en insistant sur sa déception face aux résolutions de l'Assemblée sur le Moyen-Orient. Il s'agit, s'est-il expliqué, d'éléments répétitifs et déséquilibrés qui jettent la pierre au camp israélien en ignorant que les parties ont toutes deux des responsabilités.

Rappelant que l'année dernière, l'Assemblée a adopté 14 résolutions critiquant explicitement Israël, et sept autres soutenant le peuple palestinien dans sa relation avec Israël, le représentant a qualifié cette démarche de disproportionnée. La situation au Moyen-Orient est très importante mais elle ne mérite pas que l'Assemblée lui consacre les trois quarts de son temps. Ces résolutions, a prévenu le représentant, sapent la crédibilité des Nations Unies et n'apportent rien d'utile au règlement du conflit. En outre, a-t-il poursuivi, elles peuvent avoir un effet néfaste sur les négociations. Des résolutions aussi éloignées de la réalité sur le terrain ne vont pas alléger la souffrance des Palestiniens, a-t-il souligné, avant d'annoncer le vote négatif de sa délégation.

En revanche, le représentant de la République islamique d'Iran a souligné avoir soutenu toutes les résolutions par solidarité avec le peuple palestinien. Il a cependant exprimé des réserves sur les parties des résolutions qui ne s'alignent pas sur la politique iranienne ou qui constituent une reconnaissance du régime sioniste.

S'exprimant au nom de l'Union européenne (UE), le représentant de la France a expliqué son vote positif par l'introduction de nouveaux éléments qui ont permis d'améliorer les textes. Il s'est dit prêt à travailler avec le Département de l'information des Nations Unies (DPI).

Répondant aux propos tenus hier par le représentant de l'Australie, le représentant de la République islamique d'Iran a déclaré que l'Assemblée avait entendu des allégations sans fondement. L'Iran, a-t-il dit, a toujours condamné le terrorisme dont il a d'ailleurs été victime. Avec l'appui sans

réserve de l'Australie au terrorisme d'État pratiqué par Israël, l'Australie, a estimé le représentant, devrait être le dernier pays à avoir le droit de juger les autres en la matière. Le programme nucléaire iranien demeure pacifique et l'Iran coopère avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a souligné le représentant, en accusant l'Australie de négliger le fait que le régime israélien a développé des centaines de milliers d'ogives nucléaires. Si l'Australie est réellement préoccupée par la situation au Moyen-Orient, elle ferait mieux de cesser d'être complice du régime israélien et de ses crimes de guerre, a asséné le représentant.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT: Projets de résolution (A/63/L.36 et A/63/L.37)

Explications de vote

Le représentant du Brésil a expliqué que sa délégation ainsi que celle de l'Argentine, avaient voté en faveur du projet de résolution sur le Golan syrien, convaincues du caractère illicite de l'occupation israélienne. Notre vote n'implique aucune conclusion de notre part au sujet de la ligne du 4 juin 1967, a néanmoins précisé le représentant qui a ensuite invité Israël et la Syrie à reprendre les pourparlers de paix.

Le représentant de la République islamique d'Iran a de nouveau pris la parole pour indiquer que sa délégation avait voté en faveur de toutes les résolutions dans un esprit de solidarité avec le peuple palestinien. Il a cependant fait part de ses réserves sur les parties des résolutions qui sont contraires aux positions de l'Iran ou qui tendent à reconnaître l'entité sioniste.

Le représentant de la République arabe syrienne a déclaré que depuis 1981, l'Assemblée générale a adopté une résolution de « justice et de droit » sur le Golan syrien. L'appui de la communauté internationale à ces résolutions est motivé par la défense des principes et objectifs de l'ONU et de la souveraineté de la Syrie sur les territoires qu'occupe Israël avec l'appui des superpuissances, a-t-il souligné. L'adoption de ces résolutions envoie un message explicite à Israël et à ceux qui protègent cet État. Elle signale que l'annexion des terres qui appartiennent à d'autres et les politiques de fait accompli sont des pratiques rejetées par l'ensemble de la communauté internationale.

Le représentant a demandé aux délégations qui ont voté contre les résolutions d'entendre la voix du droit international « qui doit régir nos actes et la manière dont nous votons dans cette Organisation ». Il a ensuite réitéré l'appel « sincère » de la Syrie en faveur d'une paix globale et durable et a insisté pour que le Golan syrien soit libéré par tous les moyens permis par le droit international. Je demande l'appui de la communauté internationale pour prévenir une nouvelle guerre, a-t-il dit.

L'Observateur de la Palestine a pris la parole pour remercier tous les États Membres qui ont voté en faveur du projet de résolution, ainsi que tous les blocs politiques qui ont collaboré avec la Palestine pour présenter une résolution qui est « très équilibrée ». Ce texte reflète la position de presque tous les membres de la communauté internationale, et nous œuvrerons de concert avec eux pour amener Israël à respecter le droit international, a dit le représentant.

Amener Israël à respecter ce droit est un véritable défi, a rappelé l'Observateur. Mais lui permettre de ne pas respecter ce droit est contraire aux intérêts de l'ONU, a-t-il prévenu. Nous nous sommes rendus à Annapolis pour trouver une solution juste au conflit et nous aurions espéré un traité de paix qui donne naissance à un véritable État palestinien, a enchaîné le représentant.

Tant que celui-ci ne sera pas une réalité, il est du devoir de la communauté internationale de rester engagée sur cette question jusqu'à ce que tous les volets du problème soient réglés, a-t-il ajouté. Nous espérons, a-t-il poursuivi, que, l'année prochaine, nous aurons conclu un accord de paix, et que votre vote d'aujourd'hui donne un nouveau souffle à notre peuple pour la poursuite de sa lutte.

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LES ORGANISATIONS RÉGIONALES ET AUTRES

Coopération entre L'Organisation des Nations Unies et La Communauté des Caraïbes: Projet de résolution (A/63/L.38)

Explications de position

Le représentant du Venezuela a souligné son ferme attachement à l'appui apporté à l'intégration des Caraïbes. Il a réitéré son soutien à la mise en œuvre des Programmes d'action pour les petits États insulaires en développement.

À son tour, le représentant des États-Unis s'est déclaré heureux de s'être associé au consensus sur ce projet de résolution. Il a reconnu la nécessité d'appuyer les efforts des Caraïbes pour lutter contre les trafics illicites sous toutes leurs formes. Le représentant a cependant demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) de réfléchir avant d'ouvrir un bureau, dans les circonstances financières actuelles.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel